



**COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**ADOUR MADIRAN (CCAM)**

**FOURNITURE D'UN POLYBENNE**

**CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES  
(CCAP)**

## **Article 1 Objet du marché : dispositions générales**

### ***1.1 Objet du marché***

La présente consultation a pour objet d'un polybenne 26t avec adaptation pour mise en place d'une Grue sur berce pour le service ordures ménagères de la Communauté de Communes Adour Madiran.

### ***1.2 Procédure de passation du marché***

La procédure est un marché à procédure adaptée de fournitures courantes selon l'arrêté du 30 Mars 2021 du code de la commande publique et l'article L 2123-1 références R.2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

### ***1.3 Structure de la consultation***

Le marché se présente sous la forme d'un lot unique :

POLYBENNE 26T

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la remise des offres.

### ***1.4 Durée du marché***

Délai global : Le titulaire respectera le délai global maximal de livraison et de mise en service du véhicule, à savoir 200 jours calendaires maximum – le délai commençant à courir dès le jour de notification du marché au candidat retenu.

Le marché est notifié au titulaire par les soins du représentant légal de la collectivité

## **Article 2 : Pièces constitutives du marché**

Les pièces constitutives du marché sont :

- *Le règlement de consultation*
- *L'acte d'engagement*
- *Le C.C.A.P.*
- *Le C.C.T.P.*
- *Bordereaux de prix*
- *Mémoire technique justificatif détaillé fourni par le prestataire.*

## **Article 3 : Pièces à fournir**

Les pièces constitutives du marché ci-dessus décrites paraphées et signées ainsi que les pièces particulières décrites au règlement de consultation.

#### **Article 4 : Modalités de règlement du marché**

A la livraison, le titulaire établira une facture conformément au bordereau de prix. La facture sera envoyée via CHORUS sous le numéro SIRET de la CCAM pôle environnement.

La facture sera établie en un original, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- la date
- le nom et adresse du créancier
- le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé à l'acte d'engagement
- le montant hors T.V.A. de la fourniture exécutée, éventuellement ajusté ou remis à jour
- le prix des prestations accessoires
- le taux et le montant de la T.V.A.
- le montant total de la fourniture exécutée.
- le RIB

Le pouvoir adjudicateur accepte ou rectifie la facture. Le montant de la somme à régler au titulaire est arrêté par le pouvoir adjudicateur. Il est notifié au titulaire si la facture a été modifiée ou si elle a été complétée. Passé un délai de trente jours à compter de cette notification, le titulaire est réputé, par son silence, avoir accepté ce montant.

Le mandatement de la somme arrêtée intervient dans un délai de 30 jours à compter de la date de remise par le titulaire de la facture via la plateforme CHORUS PRO.

Le délai est suspendu en cas de modification de la facture par le pouvoir adjudicateur, le délai commencera à courir après acceptation de la rectification par le titulaire du marché.

#### **Article 5 : Prix du marché**

##### ***5.1 Caractéristiques des prix pratiqués :***

Les prix pratiqués sont les prix du bordereau des prix.

##### **5.2 Révision de prix :**

Pas de révision de prix

#### **Article 6 : Conditions de livraison**

Les stipulations relatives aux délais de livraison sont précisées.

Le délai de livraison débute dès la notification du marché.

Les frais de transport des fournitures des lieux de production à leur destination sont à la charge des titulaires du marché.

### **Article 7 - Garanties techniques particulières**

Le polybenne 26t sera garantie au minimum deux ans pièces, main d'œuvre et déplacements.  
En cas de vice-caché, les frais de réparation, changements, pièces, main d'œuvre et déplacements seront entièrement pris en charge par le fournisseur.

### **Article 8 : Assurances**

Le prestataire tient à disposition du pouvoir adjudicateur une attestation d'assurance de responsabilité à l'égard des tiers en cas d'accidents ou dommages causés lors de l'exécution des prestations.

### **Article 9 : Avance forfaitaire**

La possibilité d'une avance forfaitaire pourra être demandée.

### **Article 10 : Retenue de garantie**

Sans objet

### **Article 11 : Résiliation**

Les dispositions du chapitre VI du C.C.A.G. Fournitures courantes et services s'appliquent.

### **Article 12 : Normes**

Les prestations faisant l'objet du présent marché doivent être conformes aux normes françaises et européennes homologuées.

### **Article 13 : Pénalités de retard**

Par jour de retard dans la livraison à la CCAM : 1/200ème du prix HT du polybenne

Fait à .....

Le.....

Le Prestataire,